

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de Fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.	1 ^m 00 ^m soir.	2 ^m 42 ^m soir.	3 ^m 52 ^m soir.	4 ^m 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 ^m 45 ^m soir.	4 ^m 39 ^m soir.
10 h. 27 ^m »	5 ^m 45 ^m »	7 ^m 40 ^m »	9 ^m 22 ^m »	9 ^m 41 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 ^m 7 ^m »	3 ^m 1 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Nous allons prochainement publier en feuilleton un ouvrage très émouvant, de M. Ernest Pasqué :

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Cahors, 15 Octobre.

On discute toujours avec une certaine vivacité la question de savoir s'il y a eu une entrevue entre MM. de Bismarck et Gambetta. Les journaux dévoués à M. Gambetta affirment que cette entrevue n'a pas eu lieu ; mais les journaux allemands et étrangers qui n'ont pas les mêmes mobiles que les premiers, assurent que M. Gambetta a vu M. de Bismarck à la fin de septembre. Il y a déjà longtemps, du reste, qu'il est question d'une entrevue entre les deux hommes d'État, et dans le *Times* d'hier M. de Blowitz racontait qu'il s'était entremis jadis à ce sujet entre MM. de Bismarck et Gambetta.

Que l'entrevue ait eu lieu ou non, du reste, le chancelier de l'Empire d'Allemagne et le président de la Chambre savent à quoi s'en tenir sur leurs intentions réciproques, et il se pourrait bien que l'arrivée de M. Gambetta au pouvoir sera le signal d'une sorte de rapprochement entre les deux pays. Quelles seront les bases de ce rapprochement ? C'est ce qu'on ne peut dire encore.

Les renseignements qui nous parviennent de Sousse annoncent que nos troupes continuent à déblayer les environs de cette ville des Arabes qui l'infestent. On sait que le détachement envoyé en reconnaissance à 15 kilomètres de la ville fut assez vigoureusement attaqué à son retour. Rentrés à Sousse et après un court repos, les opérations ont recommencé. Une forte colonne composée de quatre bataillons d'infanterie, deux escadrons de cavalerie et deux batteries d'artillerie a quitté la ville le 9 au soir. Cette colonne était commandée par le général Etienne en personne.

Nos troupes rencontreront bientôt des masses considérables d'Arabes solidement établies dans les bois d'Oliviers, d'où ils dirigeaient un feu soutenu sur la colonne. Celle-ci se mit immédiatement en devoir de riposter, appuyée par l'artillerie. Nos armes eurent bientôt produit, grâce à leur supériorité, leur effet habituel. Les pertes des Arabes ont été considérables.

De notre côté, il y a eu trois hommes tués et une vingtaine de blessés.

Il y a eu jeudi matin conseil de cabinet au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jules Ferry.

M. Farre a donné connaissance à ses collègues des nouvelles qu'il a reçues de Tunisie.

Les opérations vont commencer immédiatement. Le général Saussier est arrivé à Tunis, et, en attendant, le général Logerot a pris toutes les dispositions nécessaires pour que les gares de chemin de fer soient mises en état de défense.

L'occupation de Tunis n'a jusqu'ici donné lieu à aucune espèce de désordre ; le général Logerot a visité hier tous les points de la ville occupés : tout y était calme.

On télégraphie d'Alger qu'en l'absence du général Saussier, c'est le général Loysel qui sera chargé du commandement provisoire.

M. Gambetta a eu jeudi dans l'après-midi, une entrevue avec M. Grévy. C'est sur le désir exprimé par le président de la République de conférer avec le président de l'ancienne Chambre que cette entrevue a eu lieu.

La personne chargée de prévenir M. Gambetta de ce désir, est M. le général Pittié, secrétaire de la présidence et chef de la maison militaire de M. Grévy.

Le général Pittié s'est rendu au Palais-Bourbon jeudi matin. Aussi bien la nouvelle que donne ce soir le *Paris*, à savoir que M. Gambetta est allé à l'Élysée sans être appelé, est-elle inexacte. M. Gambetta n'aurait pas fait cette démarche de son propre mouvement.

Consulté par M. Grévy sur la situation et sur l'éventualité d'un changement de cabinet, M. Gambetta aurait déclaré que le ministère actuel devait se représenter devant les Chambres pour y répondre de sa politique, mais que cela n'excluait pas l'idée d'une démission anticipée, les ministres pouvant se charger jusqu'à nouvel ordre de l'expédition des affaires courantes.

Cette déclaration était dans l'esprit de M. Gambetta une façon de faire comprendre qu'il ne pourrait accepter la mission de former le nouveau ministère avant la réunion des Chambres et le débat public annoncé.

Nous croyons pouvoir dire que M. Grévy était, dès avant l'entrevue, gagné à cette politique et qu'il considérait comme nécessaire de laisser aux ministres actuels les moyens de se justifier à la tribune.

Le président de la République n'avait pas l'intention de charger immédiatement M. Gambetta de la formation du cabinet. Il va de soi que, dans les circonstances actuelles, M. Grévy ne pouvait prendre une telle résolution.

Informations

C'est dans le conseil des ministres qui a eu lieu aujourd'hui samedi, sous la présidence de M. Jules Grévy, qu'a été définitivement arrêtée la date des élections sénatoriales en vue du renouvellement partiel de 1882.

Ainsi que nous l'avons déjà fait pressentir, c'est la date du 8 janvier prochain qui a été arrêtée.

Il est complètement inexact, que comme plusieurs journaux l'ont annoncé, M. Gambetta, à peine arrivé à Paris, songe à repartir pour l'Yonne, dans les propriétés de Mme Arnaud de l'Ariège. M. Gambetta est actuellement à Ville-d'Avray. Il reçoit encore des visites au Palais-Bourbon, mais il a déménagé ; et il prépare son installation dans un appartement à Paris.

Le bruit court que M. Wilson donnerait sa démission de sous-secrétaire d'État aux finances et serait nommé sous-gouverneur de la

Banque de France aussitôt après son mariage avec M^{lle} Grévy.

Le *National* annonce la nomination de M. Duhamel, ancien secrétaire général de la présidence, à la perception du onzième arrondissement de Paris.

Il paraît certain que la direction des affaires départementales et communales au ministère de l'intérieur, laissée sans titulaire depuis le départ de M. Camescasse, restera vacante jusqu'après la constitution du nouveau cabinet.

On sait que la Commission nommée par les comités radicaux anti-opportunistes pour organiser un meeting sur la question africaine, avait choisi la date de dimanche prochain.

Elle a fait annoncer aujourd'hui qu'un meeting sur le même sujet, — organisé celui-là par des collectivistes-révolutionnaires — devant avoir lieu le même jour, il lui paraît préférable d'ajourner au dimanche suivant, 23 du courant, le meeting anti-opportuniste.

M. Levita, avocat honoraire de l'ambassade d'Autriche, s'était rendu hier au Crédit lyonnais, pour y déposer une somme de 92,000 francs. Au moment de faire son bordereau M. Levita plaça près de lui, sur une table, dix-sept billets de 1,000 francs formant deux paquets épinglés. Quand il voulut reprendre cette somme, il constata avec stupéfaction qu'elle avait été enlevée. Il prévint aussitôt le brigadier des garçons de recettes, mais toutes les recherches sont restées infructueuses. M. Levita a donné le signalement d'un individu qui se trouvait assis près de lui et qu'il suppose être l'auteur du vol. Une enquête a été commencée.

Hier soir, à 11 heures 15 minutes, un commencement d'incendie s'est déclaré au premier étage du bâtiment de la préfecture de la Seine attenant au pavillon de Flore. Le feu a pris naissance dans un placard d'une pièce dépendant du bureau des promenades et plantations. Une fumée intense remplissait les corridors : il a fallu beaucoup de recherches pour découvrir le foyer de l'incendie. Le feu a été éteint après quarante-cinq minutes de travail.

Les journaux de Nice annoncent comme certaine une visite de l'empereur d'Autriche dans le courant de cet hiver. La villa Von Derwin serait dès à présent retenue pour le recevoir, à partir de Noël.

Il est question de la création d'une école d'élèves-soldats qui serait installée sous la direction d'un colonel ou lieutenant-colonel, dans le département de l'Allier. Les élèves entreraient dans cette école à l'âge de 15 ans, et après 3 ans de séjour à l'école, les élèves s'engageraient et deviendraient sous-officiers, lorsque leur aptitude et leur ancienneté réglementaire permettrait à l'autorité réglementaire d'accorder le grade. Un projet de loi en ce sens sera présenté à la Chambre dans la première semaine de la session.

M. Henri Rochefort a été entendu hier par M. Adam, juge d'instruction. C'est bien sur les plaintes en diffamation déposées par MM. Roustan et Challemel-Lacour, et à la requête de M. Barthélemy Saint-Hilaire, ministre des affaires étrangères, que la citation a été lancée. La loi nouvelle dit,

doit couvrir ses fonctionnaires. M. Rochefort aurait refusé de répondre aux questions du juge d'instruction et dit que la lumière devrait être faite en audience publique, mais qu'elle ne saurait l'être entre les quatre murs d'un cabinet. Cette réponse aurait été consignée dans un procès-verbal que M. Rochefort n'a pas voulu signer.

Une grosse nouvelle nous arrive de Londres. M. Pamell, l'éloquent défenseur des libertés de l'Irlande à la Chambre des Communes, a été arrêté près de Dublin, au moment où il se préparait à aller présider une réunion de la ligue agraire.

Il se prépare, annonçait le *Télégraphe*, un petit mouvement dans le personnel des secrétaires généraux et des sous-préfets. M. Constant profitera de l'occasion pour nommer secrétaire général le chef de son secrétariat particulier, M. Cousinet, son neveu.

En France, mardi, la température était comprise entre 10° et 15°, excepté à Lyon, où elle n'était que de 9°.

Les pluies ont été générales sur le versant océanien ; il pourra se produire des éclaircies, mais nous restons dans le régime du temps doux et pluvieux.

L'OPÉRA AU PALAIS DE L'INDUSTRIE.

Parmi les nombreux attraits de l'Exposition d'électricité, le plus grand, de beaucoup, est certainement l'audition téléphonique des représentations du Grand Opéra.

Au premier étage, à l'aile droite du Palais de l'Industrie, quatre salles ont été disposées pour faire jouir le public de cette étonnante merveille.

Le sol est tapissé, d'épaisses tentures qui y amortissent les bruits extérieurs. L'éclairage est fourni par une lumière électrique silencieuse, produite par des lampes à incandescence pure. Sur les parois, tout autour de chaque salle, on a appliqué de longues planches en bois d'acajou sur lesquelles sont fixées vingt petites planchettes monies chacune de deux crochets auxquels sont suspendus les récepteurs téléphoniques reliés aux conducteurs souterrains par des fils flexibles sortant du lambris boisé. Au milieu de la pièce se trouve une table formant poste téléphonique pour le service de la salle.

Les auditeurs entrent par groupes de vingt dans chacune des quatre salles. Chacun d'eux va se placer devant une des planchettes, décroche les deux récepteurs, et applique le pavillon de l'un sur l'oreille droite et celui de l'autre sur l'oreille gauche. On n'entend pas immédiatement. Le commencement de l'audition est annoncé par un timbre électrique. Celui-ci ne tarde pas à tinter, et aussitôt les oreilles s'emplissent des voix de la scène et des sons de l'orchestre.

L'énorme affluence du public oblige à restreindre la durée de chaque audition à deux minutes, au grand mécontentement des auditeurs.

Tous ceux qui ont entendu l'Opéra au Palais de l'Industrie ont pu se rendre compte de la fidélité avec laquelle tous les sons se trouvent transmis.

Les moindres délicatesses du chant des solistes, les diverses voix des chœurs, les plus fins détails de l'orchestration, tout est reproduit avec une netteté vraiment stupéfiante. Pas une

note, soit vocale, soit instrumentale, si rapide et si peu intense même qu'elle soit n'est perdue. Les voix et l'accompagnement de l'orchestre sont transmis avec une sonorité, une ampleur et une clarté parfaites, et il n'y a aucune exagération à dire qu'on entend absolument comme si l'on était dans la salle même du théâtre.

Mais la sensibilité de l'appareil téléphonique se manifeste encore d'une autre manière : on reconnaît au timbre de leurs voix les artistes connus ; on sait si le chanteur est du côté droit ou du côté gauche de la scène, et s'il marche du premier vers le second ou du second vers le premier ; on sent aussi s'il s'approche ou s'il s'éloigne de la rampe. On entend les pas sur la scène, le bruit des applaudissements, le rire et les murmures du public. Enfin, on perçoit jusqu'aux chochotements les plus discrets du souffleur.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Congrès phylloxérique international DE BORDEAUX.

Suite de la 1^{re} séance (après-midi).

M. Falière, de Libourne, rend compte, dans un brillant et remarquable exposé, des travaux de la commission des insecticides. La vigne malade peut être ramenée à la santé par le sulfure de carbone et par le sulfo-carbonate de potassium. On peut citer des succès sur des étendues considérables. La première année, le traitement n'a pas d'influence apparente sur les pousses de la vigne ; la deuxième, les choses s'accroissent, et à la troisième année du traitement, on obtient une récolte presque normale.

Avec les sulfo-carbonates, la reconstitution est plus rapide, elle est complète dès la troisième année, mais le traitement est infiniment plus cher.

Tous les terrains ne sont pas propres à l'emploi des insecticides ; il faut un terrain profond et fertile, il faut de la silice ; partout ailleurs, les traitements ne réussissent pas. Nous ne conseillerons jamais, dit M. Falière, la dépense dans les vignes à sol pauvre et maigre.

Les vieilles vignes ne se relèvent que très difficilement ; — il faut agir sur des vignes de cinq à vingt ans. Il faut en moyenne 250 kilogrammes de sulfure de carbone par hectare. — M. Falière ne croit pas aux traitements d'extinction ; ils doivent être abandonnés, — ils n'arrêtent rien. On doit s'en tenir aux traitements culturaux, et dans ce cas, on peut descendre à la dose de 150 kilogrammes à l'hectare. Quant au sulfo-carbonate, il en faut de 500 à 600 kilogrammes.

On doit recommencer les traitements tous les ans, sous peine d'échouer. Il l'affirme énergiquement.

Il faut impérieusement, et c'est une condition *sine qua non*, y associer, tout les ans des engrais chimiques, parce que la vigne n'a pas le temps d'absorber les fumiers de ferme. Il faut aussi une culture très soignée et des façons répétées.

Il faut, pour la première année du traitement au sulfure de carbone, de 150 à 200 francs de sulfure, plus 300 francs d'engrais par hectare. Pour le sulfo-carbonate, la dépense s'élève pour la troisième année : sulfo-carbonate de 350 à 600 francs, plus tard les doses pourront diminuer, mais il faudra toujours pour l'un et l'autre insecticide une fumure annuelle à perpétuité de 200 francs d'engrais chimiques en sus du traitement.

En somme, l'entretien d'une vigne par les insecticides revient, d'après M. Falière, tous frais compris avec l'amortissement, à une moyenne de 1,000 francs par an.

Le sulfure de carbone a produit des accidents terribles sur les raisins et provoqué la mortalité des souches toutes les fois qu'on l'a employé dans des terrains humides, mouillés, en covette ou à sous-sol imperméable.

Le docteur Ménudier, de la Charente, pense qu'on peut abaisser les doses prescrites par M. Falière ; il faut pour réussir, employer le sulfure dans des terrains profonds ; dans les terrains calcaires ayant moins de 30 centimètres, on n'aura que des échecs absolus. Il préfère le

pal Gastine à tout autre ; il redoute les badigeonnages comme mortels pour les souches.

En somme, il faut lutter pour conserver le plus longtemps possible les vignes françaises, mais il n'approuve pas qu'on en plante des nouvelles avec l'espoir de les soutenir à l'aide du sulfure de carbone.

2^e Séance de l'après-midi.

M. de Marcellac, de Bourg, dit qu'il a des vignes atteintes depuis 1874 ; il les a traitées à quatre trous à huit jours d'intervalle. La première année le vignoble s'affaissa, mais depuis les vignes traitées sont, dit-il, luxuriantes.

M. Jaussan, de Béziers, donne de longs détails sur l'efficacité du sulfure de carbone et sur l'organisation des syndicats de cet arrondissement. Les sulfures ne conviennent pas aux terrains argileux, compactes, aux terrains en covette. M. Jaussan termine en lisant plusieurs lettres de propriétaires qui signalent les bons effets des traitements au sulfure de carbone.

M. Prosper de Laffitte propose une diminution dans les frais des traitements au sulfure de carbone, il expose avec un tableau à l'appui, qu'on pourrait mettre les trous d'injection plus éloignés alternant en quinconce à l'aide de chaînes d'arpentage spéciales ; le traitement serait plus parfait et la dépense en trous, en sulfure et en lésions sur les racines de la vigne, diminuée d'un quart ou d'un tiers. Au reste, dit M. de Laffitte, c'est une proposition que je fais, car dans le Lot-et-Garonne les vignes ne rapportent pas assez pour supporter les frais du traitement.

M. Dupux développe le mode de propagation du phylloxéra dans le Tarn ; il prétend avoir éteint des foyers et enrayé le mal par des traitements d'extinction.

M. Guiraud, de Bergerac, directeur de l'usine à sulfure, signale un relèvement considérable de vignes traitées depuis 1878, il faut, dit-il, aider au traitement par des engrais énergiques.

M. le docteur Micé fait le compte-rendu d'un travail de M. Terrel Des Chênes, qui paraîtra au compte-rendu officiel. M. le docteur Micé ne partage pas les vues de son ami et fait toutes ses réserves personnelles.

M. Mouillefer, professeur à l'école de Grignos, passe en revue les résultats obtenus par la compagnie qu'il dirige pour l'exploitation du sulfo-carbonate de potassium. Il dit que, contrairement à l'opinion des précédents orateurs, toutes les vignes peuvent être régénérées, et signale les augmentations de récolte provoquées par l'emploi du sulfo-carbonate de potassium.

Séance de nuit.

La séance est ouverte à huit heures trois quarts. M. Armand Lalande préside.

M. Martineau de l'île-de-Ré, soumet les sulfo carbonates de calcium que M. Falière et la commission ont délaissés.

Le docteur Ménudier dit que la commission spéciale du phylloxéra les a exclus.

M. Henry Marès dit qu'ils ont été reconnus inefficaces dans le département de l'Hérault. Après un éloge du promoteur de l'emploi des sulfo-carbonates, M. Marès exprime l'opinion que dans l'application des insecticides, il ne suffit pas de traiter les points d'attaque ; il faut traiter toute la surface, si l'on veut complètement réussir. Il cite à cet égard des observations concluantes. Quant aux badigeonnages il les reconnaît impuissants.

M. Martineau reparait à la tribune pour défendre les sulfo-carbonates de calcium.

M. Laroque rappelle que le Congrès de Clermont-Ferrand a émis un vœu favorable aux sulfo-carbonates de calcium. Il affirme que la commission du Congrès de Bordeaux eût pu mieux s'éclairer à cet égard et constater d'heureuses applications.

M. Valéry-Mennier, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, demande l'application du badigeonnage partout où on aura constaté la présence de l'œuf d'hiver du phylloxéra.

M. le comte de Lavergne remarque que les divers orateurs qui ont parlé avant lui n'ont pas prouvé l'efficacité de la submersion et des sulfo-carbonates. A son avis, l'engrais n'est pas indispensable, même quand la vigne est attaquée.

Quant au badigeonnage, il faudra l'appliquer : le phylloxéra vit au collet de la plante, et l'ac-

tion des sulfo-carbonates ne peut pas se faire sentir jusque-là.

D'ailleurs, l'opération ne coûte que 45 francs par hectare.

M. Barral fait une intéressante communication sur l'utilité d'étudier la relation qui peut exister entre l'application du sulfure de carbone et l'état physique du sol.

La séance est levée à onze heures vingt minutes.

(A suivre).

Avis.

L'examen du certificat de grammaire aura lieu le mercredi 9 novembre 1881, dans une des salles de l'Ecole de médecine de Toulouse (Allées St-Michel).

L'épreuve écrite aura lieu le matin, de 8 à 10 heures.

Les candidats doivent se faire inscrire au secrétariat de l'Académie (rue St-Jacques, 20) et produire à cet effet :

- 1^o Leur acte de naissance ;
- 2^o Une demande au Recteur sur papier timbré.

Les registres d'inscription seront clos le samedi 5 novembre, à 4 heures du soir.

Par décret sont promus, dans le 131^e régiment territorial, au grade de capitaine :

M. Edgard Sarrette.

Au grade de lieutenant :

MM. les sous-lieutenants Pouzergues, Bourdelles, Sémirot.

Sont nommés lieutenants au 132^e territorial :

MM. Martine, Vival, du Bouget.

RENOI DES ENGAGÉS CONDITIONNELS.

Le ministre de la guerre à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, les généraux commandant les corps d'armée.

Messieurs,

Les engagés conditionnels engagés sous les drapeaux le 8 novembre 1879 et le 22 novembre 1880, qui auront satisfait aux conditions de l'article 56 de la loi du 27 juillet 1872, devront être renvoyés dans leurs foyers le 7 novembre et le 21 novembre prochain au soir.

Au moment du passage de ces militaires dans la disponibilité de l'armée active, il y aura lieu de se conformer aux dispositions du chapitre XII de l'instruction du 23 décembre 1879.

Quant aux proportions dans lesquelles les grades de sous-officier pourront être conférés aux engagés conditionnels de l'appel 1880-81, j'ai décidé qu'elles seraient déterminées, pour la présente année, comme suit :

1/4 de l'effectif des engagés conditionnels pour l'infanterie ;

1/10^e de l'effectif des engagés conditionnels pour la cavalerie ;

1/4 de l'effectif des engagés conditionnels pour l'artillerie ;

1/6^e de l'effectif des engagés conditionnels pour le train d'artillerie ;

1/6^e de l'effectif des engagés conditionnels pour les sections d'infirmiers.

Je vous prie d'assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution de ces dispositions.

Il est bien entendu d'ailleurs, que les proportions indiquées ci-dessus doivent être considérées comme des *maxima* qu'on n'atteindra qu'autant que les engagés conditionnels nommés sous-officiers auront été reconnus aptes à remplir les obligations de ce grade.

FARRE.

EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES.

Une nouvelle excursion, sous la direction de la Société française d'Archéologie, est organisée, pour le mois d'octobre, dans le département du Gers.

Toutes les personnes qui voudraient y prendre part sont priées d'envoyer, avant le 6 octobre ; leur adhésion à M. Adrien Lavergne, inspecteur de la Société française d'Archéologie, à Castillon-de-Bats par Vic-Fezensac (Gers).

Les membres des sociétés savantes de sud-ouest de la France et ceux de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne sont spécialement invités à se joindre, dans la circonstance, aux membres de la Société française d'Archéologie.

CONSEIL GÉNÉRAL. — SESSION D'AOUT.

Séance du 7 septembre (suite).

M. Talou est bien forcé de reconnaître qu'il y a une économie réelle à exécuter le projet proposé par la Commission, mais il espère que les considérations qu'il vient de faire valoir prévaudront auprès du Conseil Général qui pourrait approuver le tracé vert sous la condition que la somme de 1,100 fr. demandée dans un Rapport de M. l'agent-voyer serait votée par le Conseil municipal de la commune de St-Géry. — Le Conseil Général donnerait ainsi satisfaction aux vœux unanimes de la population de ce chef-lieu de canton.

M. Brugalières répond à M. Talou qu'il est vrai que par le tracé bleu on est obligé de déplacer le cimetière ce qui, au point de vue des sentiments de vénération et de respect de la population pour ses morts est certainement bien regrettable, qu'il craindrait de faire injure à ses collègues s'il ne venait, à son tour et en leur nom, déclarer que ces sentiments sont partagés par tous, mais que malgré cela on ne pouvait faire pour St-Géry plus qu'on n'avait fait pour d'autres localités situées précisément sur la même ligne, notamment pour Cajarc dont il avait fallu traverser le cimetière ce qui avait forcé la commune à le déplacer.

Qu'il ne pouvait admettre que dans cette plaine qui entoure la ville de St-Géry, on ne pût trouver un emplacement plus convenable et certainement mieux approprié et plus en rapport avec les lois et décrets qui régissent la conservation et la translation des cimetières ; qu'il n'ignorait pas que cela retarderait de cinq ans la construction de cette traverse à cause du délai de cinq ans prescrit par les règlements, pour pouvoir opérer cette translation, mais qu'il ne pouvait cacher au Conseil que les habitants de St-Géry ne devaient s'en prendre qu'à eux-mêmes de la fâcheuse situation où ils se trouvent ; car le temps ne leur a pas manqué pour prendre une mesure qui leur était indiquée et commandée par l'adoption du tracé bleu approuvé depuis 19 ans ; qu'il n'a pas à rechercher les motifs ou raisons qui ont pu empêcher les conseils municipaux qui se sont succédé depuis cette époque de s'occuper de cette translation de ce cimetière, mais qu'il s'étonne que l'administration qui était alors à la tête du département, n'ait pas, dès 1862, époque à laquelle a été approuvé le tracé bleu, et en vue de son exécution, mis en demeure la commune de St-Géry d'avoir à changer son cimetière, dont la conservation au milieu de la localité est contraire à la loi, et encore plus que la commune de St-Géry ne veuille faire aucun sacrifice pour tâcher de conserver ce champ des morts auquel elle paraît, avec juste raison, si attachée, ce dont on ne saurait la blâmer, alors que la situation financière, quoi qu'en dise son honorable représentant M. Talou, le lui permettrait puisqu'il résulte des renseignements puisés dans l'état qui nous a été remis, relatif à la situation financière des communes, que celle de St-Géry n'est grevée d'aucune imposition extraordinaire, nécessitant l'emploi des vingt centimes facultatifs dont elle est libre de disposer, il ne voit pas alors pourquoi elle ne se conformerait pas aux décisions du Conseil général, portant qu'on ne ferait de traverses que tout autant que les communes intéressées prendraient à leur charge le tiers de la dépense, à moins cependant d'impossibilité absolue, ce qui n'est pas ici le cas, comme cela a eu lieu pour la Toulzanie et Montbrun dont on a pu se dispenser, vu que ces localités n'avaient aucune ressource et qu'il était impossible d'en ajourner la construction puisqu'on ne pouvait y passer et que sans cela la viabilité sur ce chemin ne pouvait s'effectuer sans faire disparaître ces lacunes.

Quant à la circulation considérable qui va s'opérer sur ce chemin par suite des travaux du chemin de fer, il ne saurait la contester, il le reconnaît au contraire ; mais le parcours est si court, la largeur actuelle sera bien suffisante pour la supporter, surtout si on la compare à celle de bien d'autres chemins sur lesquels on est obligé de faire passer les matériaux nécessaires à la construction d'ouvrages bien plus importants que ceux qu'on doit exécuter à St-Géry ; il y aura peut-être des précautions à prendre, cela est même certain, mais ce sera à l'autorité compétente à prendre des mesures en conséquence afin d'éviter des accidents ; ces inconvénients ne doivent être que momentanés, son ne saurait, dès lors, engager le département à faire une dépense aussi considérable pour un chemin qui, après l'établissement de la voie ferrée perdra précisément énormément de son importance et tombera, par suite, comme bien d'autres, dans la catégorie des chemins d'intérêt commun, voire même peut-être de chemin vicinal ordinaire.

Pour tous ces motifs, il déclare persister dans les conclusions qu'il a présentées au nom de la commission des travaux publics et en demande l'adoption.

Ces conclusions sont adoptées.

(A suivre).

L'Agence Havas communique aux journaux la note suivante :

Dans son numéro du 12 octobre courant, le journal *Le Petit Parisien* publie l'entrefilet suivant :

LA CLASSE DE 1876

Après la déclaration si catégorique de la circulaire du 17 septembre, « qu'aucun militaire de la classe 1876 ne serait plus envoyé en Algérie », voici que le ministre fait tirer au sort parmi les militaires de cette classe et qu'il incorpore dans les troupes qui doivent aller renforcer nos colonnes expéditionnaires, les malheureux qui prennent un mauvais numéro.

« Les choses se passent ainsi à Charleville ; elles se passent de même au Havre ; elles doivent se passer aussi de même dans toutes nos villes de garnison. »

Le *Petit Parisien* a été bien mal renseigné par ses correspondants de Charleville et du Havre.

Les seuls militaires de la classe 1876 qui soient conservés, sont les hommes qui ont expressément demandé à faire l'expédition, et ils sont nombreux. — On n'ignore pas qu'aux termes de la loi du recrutement, les hommes renvoyés en disponibilité peuvent être autorisés à compléter cinq années de service sous les drapeaux, lorsqu'ils en font la demande, et que, s'il y a eu tirage au sort, c'est que le nombre des volontaires dépasse le chiffre de l'effectif à fournir.

— Par arrêté du ministre des postes et des télégraphes, en date du 4 octobre 1881, ont été nommés élèves ingénieurs à l'école supérieure : MM. Cozy, Pomey, Maureau.

Le jubilé extraordinaire qui devait se terminer à la Toussaint vient d'être prolongé par le Souverain Pontife, pour le diocèse de Cahors, jusqu'au 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception.

On assure que des pourparlers sont engagés entre les gouvernements anglais et français pour la réduction à vingt centimes par mot de la taxe télégraphique entre la France et l'Angleterre.

M. Cochery doit, dit-on, demander aux Chambres de la réunion, un crédit supplémentaire de cent mille francs, qui sera destiné aux facteurs surchargés de travail pendant la période des élections législatives.

Un concours pour l'admission aux emplois de commis expéditionnaires à la Banque de France sera ouvert au siège de la Banque de France, à Paris, le dimanche 4 décembre.

Les jeunes gens qui auraient l'intention d'y prendre part, trouveront au secrétariat particulier du gouverneur, tous les jours, de deux à quatre heures, le programme de l'examen, ainsi que l'indication des conditions et formalités à remplir pour être admis à le passer.

Ceux qui habitent la province pourront demander ces renseignements par correspondance.

Une bonne nouvelle pour les employés des postes et télégraphes : Le ministre des postes et télégraphes vient de faire mettre à l'étude un projet tendant à accorder des congés aux employés des bureaux. C'est au moyen d'un roulement habilement combiné que l'on espère parvenir à satisfaire aux justes demandes des employés sur ce point, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le personnel.

Le chauffage des voitures des trains de voyageurs de la compagnie d'Orléans commencera le 15 octobre dans les trains de nuit et le 1^{er} novembre dans les trains de jour. Mais, sur les sections où l'état de la température l'exige, il doit, sur l'initiative des chefs de gare de relais, commencer avant ces époques et dès que la nécessité en sera reconnue.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.
du 8 au 15 octobre 1881.

Naissances.

- Max, Henri, rue des Mirepoises, 2.
- Jean, Baptiste, quai Champollion, 2.
- Carles, Emile, rue Portail-Alban, 2.
- Permenté, Espérie, rue Lastié, 12.
- Barthes, André, à Cabessut.
- Constant, Antoine, rue Brives.

Mariages.

Costes, Antoine, et Jean, Madelaine.

Décès.

- Alazard, Antoine, cult., 59 ans, rue du Rempart.
- Guillard, Célestin, 15 mois, rue St-André, 11.
- Récès, Charles, prop., 81 ans, rue Cheval-Blanc.
- Vidillac, Marguerite, s. p., 83 ans, à Cabessut.
- Estradel, Jacques, 42 ans, impasse Citadelle.
- Caussanel, Félix, 17 mois, grande rue Barre, 37.

Dernières Nouvelles

Paris, 14 octobre 1881.

Un télégramme de Nancy annonce qu'en exécution des règlements sur les chapelles, la police a mis ce matin les scellés sur la chapelle des Pères du Saint-Esprit, à Rambervilliers. Les Pères avaient été prévenus et tout s'est passé de la façon la plus régulière.

On télégraphie de Rome que le cabinet italien va communiquer, d'ici à deux jours, au cabinet français ses propositions sur les points du traité de commerce, qui avaient été réservés lors des négociations à Paris. D'après ce qu'on connaît déjà de ces propositions, on ne doute pas que les deux pays n'arrivent très rapidement à une entente.

On croit que l'entrevue de l'empereur d'Autriche et du tzar, n'aura pas lieu avant un mois.

M. Devès, président de la gauche républicaine de l'ancienne Chambre, a, en ce moment même, une entrevue avec M. Grévy. Inutile d'ajouter que cette entrevue est motivée par la formation du nouveau cabinet.

Il est question, au ministère de la guerre, d'envoyer en Tunisie M. le général Lambert, chargé d'une mission spéciale. Le général partirait immédiatement.

Bourse de Paris.

Cours du 15 octobre.

Rente 3 p. %	84.60
— 3 p. % amortissable	86.00
— 4 1/2 p. %	84.85
— 5 p. %	116.60

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 13 Octobre 1881.

L'encaisse métallique de la Banque de France a subi une nouvelle diminution, le change de Paris sur Londres est à un prix qu'il n'avait pas atteint depuis les emprunts de libération du territoire ; les reports ont été chers à la liquidation qui se poursuit en ce moment à Londres, la Banque d'Amsterdam vient de nouveau d'élever son escompte de 1/2 0/0, et il n'est pas impossible que les Banques d'Angleterre et de France soient obligées, et sous peu, d'élever le leur. Ces complications d'ordre monétaire n'ont pas entamé la fermeté de notre marché et la hausse a fait encore des progrès sur certain nombre de valeurs.

Nos rentes sont un peu moins lourdes, le 5 0/0 à 116.45, le 3 0/0 à 84.45, l'Emprunt à 84.90.

La Banque de France est demandée au-dessus de 6.850 ; la spéculation a poussé la Banque d'Escompte à 900, la Générale à 895, l'Union à 2.250 ; au comptant, on demande la Banque Nationale et le Foncier Luxembourgeois ; la Banque Ottomane oscille autour de 740. Le Crédit foncier, la Banque de Paris, le Lyonnais sont un peu au-dessous de leurs plus hauts cours du mois.

Les Chemins sont hésitants ; il y a réaction sur les Chemins Autrichiens et Lombards, dont les dernières recettes sont inférieures à celles de 1880 et sur les Chemins Espagnols.

Le Suez est revenu vers 2.350, la première décade d'octobre a produit 1.690.000 fr. contre 1.490.000 en 1880. Le Gaz se tient de 1.770 à 1.775.

On oscille autour de 96 sur le 5 0/0 Italien et de 16 sur le 5 0/0 Turc.

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avocat-avoué à Cahors, rue Fénelon, n^o 7.

ERRATUM

Dans la vente surenchère après saisie immobilière fixée au cinq novembre prochain, poursuivie par M. Jean Guiral, propriétaire à Cahors, ayant pour objet le 2^e lot des immeubles saisis contre Viala, sellier, insérée dans le numéro du onze ou

rant, il a été omis d'indiquer que les biens à revendre sont situés **Commune de Cahors.**

L'avoué poursuivant,
Signé : LOUIS BOUSQUET

Etude de M^e SABOURIN, avoué à Cahors, rue du Lycée.

VENTE
SUR

Saisie immobilière

A l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Cahors, le samedi, cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-un, à midi.

EN SIX LOTS

De divers immeubles situés dans la commune de Castelnau-Montriat, appartenant aux sieurs Bonal père et fils et consistant en vignes, jardins, maisons, terres labourables, bois, friches, sols de maisons, fours, pâtes, prés et granges, d'une contenance approximative de vingt hectares soixante-sept ares.

Mises à prix :

Premier lot, dix francs, ci.....	10 fr.
Deuxième lot, dix francs, ci.....	10
Troisième lot, dix francs, ci.....	10
Quatrième lot, dix francs, ci.....	10
Cinquième lot, dix francs, ci.....	10
Sixième lot, dix francs, ci.....	10

S'adresser pour plus amples renseignements à M^e Sabourin, avoué poursuivant, en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'encherir pour toutes personnes solvables.

GRANDS MAGASINS

DU

LOUVRE

RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

BRIVE (Corrèze)

MAISON EDOUARD CERBERT

DIMANCHE 16 OCTOBRE

ET JOURS SUIVANTS

EXPOSITION GÉNÉRALE

ET

Grande Mise en Vente

DE TOUTES LES

NOUVEAUTÉS D'HIVER

Cette exposition sera des plus intéressantes, il ne s'est pas encore présenté à la vente un aussi vaste ensemble de Tissus et de nouveautés en tous genres ; nous engageons vivement le public à prendre NOTE DE CETTE DATE, persuadés que les occasions d'un bon marché véritablement exceptionnel que nous avons à offrir surpasseront tout ce qu'il a pu trouver jusqu'à ce jour.

Pour répondre au désir de notre nombreuse clientèle nous avons décidé la création d'un **COMPTOIR SPÉCIAL DE MODES ET COIFFURES** dont l'inauguration aura également lieu le 16 octobre.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

DU

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

Le Conseil d'administration du Crédit Général Français a décidé que sur les bénéfices de l'exercice en cours, il serait distribué un acompte de :

- 35 fr. par action entièrement libérée ;
- 16 fr. 25 par action libérée de 125 fr.

Cet acompte est payable à partir du 10 novembre prochain, sous déduction de l'impôt, à Paris, au Crédit Général Français, rue Le Peletier, 16 ; à sa Succursale, rue de Rivoli, 53, et en province dans toutes ses Succursales.

Cette distribution est indépendante de celle afférente aux bons de dividende qui ont droit au tiers du dividende total de l'exercice 1881 à revenir à chaque action, tel qu'il sera voté par l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes de cet exercice.

Eaux-Bonnes Eau minérale naturelle.

Vieux rhumes, asthme et toutes affections tenaces, gorge, bronches, rebelles à tous les autres remèdes. Dépôt toutes pharmacies. Envoi franco, renseignements par Gérant à Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées).

RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS

DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

EXPOSITION DE 1878



MÉDAILLE D'OR

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

FOURGEAUD ET LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux.
Dépôts dans les principaux établissements.

Les actions de la Société Générale de Fournitures Militaires sont l'objet de demandes suivies ; les cours sont en progression constante et on estime qu'ils doivent acquiescer encore une plus value importante sur les prix actuels.

La lecture du rapport du Conseil d'administration, faite à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire tenue le 12 courant, justifie pleinement ces espérances.

La fabrication des vêtements civils, déjà organisée, va prendre une grande extension et on a le droit d'en attendre de très beaux résultats. La plus grande activité règne dans les ateliers de la Compagnie ; et l'administration actuelle, par la perfection du travail, par son exactitude à livrer les commandes s'applique à augmenter encore le bon renom qui a été acquis à cette grande et magnifique entreprise, par son fondateur M. Alexis Godillot.

L'assemblée a donné son autorisation à la répartition d'une somme de 25 fr. par action, dont 4 fr. 25 pour solde du dividende de l'exercice 1880. L'acompte sur les bénéfices de l'exercice 1881 figure dans cette répartition pour 20 fr. 75 ; ce chiffre à son équilibre et fait présager une série de bons dividendes.

En proposant aux actionnaires d'augmenter ses pouvoirs, le Conseil d'administration avait en vue diverses opérations très avantageuses qui doivent s'exécuter dans l'avenir ; mais déjà les opérations ordinaires suffisent, à elles seules, à assurer une rémunération que les capitaux de placement ne trouvent plus que bien difficilement, même dans les entreprises industrielles les mieux conduites et les plus prospères.

LES JOURNAUX FINANCIERS

Depuis quelques années, la presse financière a pris un tel développement que le choix judicieux d'un journal devient de plus en plus difficile pour les capitalistes. On peut cependant affirmer que la fortune du lecteur dépend presque toujours des inspirations qu'il puise dans le journal auquel il est abonné.

Il nous paraît donc utile de signaler, parmi les organes financiers qui méritent la confiance du public, un journal bien connu, la *Gazette de Paris*. C'est la propriété et l'interprète d'une maison de banque des plus sérieuses, qui s'est depuis longtemps distinguée par la qualité des affaires qu'elle a patronnées.

L'abonnement de la *Gazette de Paris* est plus cher que celui de la plupart des journaux similaires, mais n'en reste pas moins à la portée de toutes les bourses : 2 francs par an ; le journal paraît tous les dimanches ; de plus, les abonnés reçoivent, tous les quinze jours, à titre de supplément, le *Bulletin authentique des Tirages financiers*, dans lequel ils trouvent la liste complète de tous les tirages d'actions, obligations et valeurs à lots.

Les 2 francs d'abonnement peuvent être envoyés directement à l'administration, 59, rue Taibout, à Paris, ou versés chez tous les libraires et dans tous les bureaux de poste.

Nous recommandons à nos abonnés la lecture de la *Gazette de Paris*, journal financier honnête, sérieux, parfaitement rédigé et rempli de renseignements sûrs et impartiaux.

La Correspondance Rapide

23, RUE RICHER, 23

Indispensable aux Spéculateurs

INFORME SES LECTEURS INSTANTANÉMENT :

- 1^o De toutes les nouvelles ayant une influence sur les valeurs de Bourse.
- 2^o De tous les mouvements de hausse en voie de préparation.
- 3^o De tous les syndicats formés par les initiés pour pousser une valeur.

LA CORRESPONDANCE RAPIDE

Contient enfin des informations sérieuses sur les valeurs de spéculation jouissant de la faveur du public ainsi que des renseignements confidentiels sur la position exacte du marché qui ne peuvent être connus que par les personnes en situation d'obtenir des données sûres puisées aux vraies sources.

S'adresser au DIRECTEUR, rue Richer, 23

POUR OBTENIR

LE SERVICE GRATUIT PENDANT SIX MOIS

Rémunération facultative et seulement après réalisation de bénéfice.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 50,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 500 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.

SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

Pharmacie Centrale

de Cahors.

DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères

SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Constipation
Gastrites Vomissements
Gastralgies Pesanteurs
Aigreurs Gaz Renvois



100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infailible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Depositaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Congoule, et Cérède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BENEDICTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

LA FONCIÈRE

COMPAGNIE D'ASSURANCES sur la VIE

Autorisée par Décret du Gouvernement.

Place Ventadour, à PARIS

CAPITAL SOCIAL:

QUARANTE MILLIONS

ASSURANCES

VIE ENTIÈRE. — Capital payable au décès de l'assuré à sa veuve, à ses enfants ou à toute personne désignée.

MIXTES. — Capital payable à l'assuré s'il est vivant au jour fixé ou immédiatement en cas de décès.

TERME FIXE. — Capital payable au jour fixé, soit à l'assuré, soit à ses héritiers, pour dot ou volontariat, la prime s'éteignant au décès.

Ces assurances donnent droit à une participation de 30% dans les bénéfices de la Compagnie.

Assurances temporaires, Assurances de survie, Assurances de capitaux différés

RENTES VIAGÈRES

M. Drouilles, 12, rue Pellegry, à Cahors.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18

Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE: 184 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... 55,950,082 fr.

Arrérages payés aux Rentiers..... 469,898,374 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 21,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à

M. Bénech, à Cahors; à Figeac, M. Puel; à Gourdon M. Lacambre; à Souillac, M. Planiol.

AVISER LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

EXIGER LE VÉRITABLE NOM

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

AU PRINTEMPS

MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus



MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus

J. FILHOL & J. COURSE.

9, RUE DE LA LIBERTÉ, 9. CAHORS

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIE, BLANC, TOILERIE ET COUVERTURES TAPIS, FOYERS, CARPETTES, PASSAGES, ETC., ETC. CHALES, CONFECTIONS SPÉCIALITÉ POUR CORBELLES DE MARIAGE

Envoi d'échantillons, franco, sur demandes.

Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 fr.

NOTA. — Par ses rapports directs avec les principales fabriques de France et de l'étranger, son organisation toute spéciale et son système de tout vendre de confiance et à très petit bénéfice, la Maison du PRINTEMPS offre à Cahors les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, formés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pin ce-nz faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis-canne gibecière, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS

DE LA MAISON CHRISTOFLE

ET RÉARGENTURE.

BIJOUTERIE RELIGIEUSE

ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,

TONDEUSES, TOURNE-BROCHES

ET RÉPARATIONS.

ASSORTIMENT

DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

IL FAUT LIRE DANS

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Qui paraît toutes les semaines

LES AVENTURES D'UN PEAU-ROUGE

A PARIS

Avec illustrations, par JULES FÉRAT

ET LE VOYAGE EN CHINE

par PIERRE FRÉDÉ

10 Centimes le Numéro de 16 pages in-4°

ABONNEMENTS:

PARIS, 1 An.. 6 fr.

DÉPARTEMENTS, 1 An.. 8 fr.

6 Mois 3 »

6 Mois 4 »

Pour tous les pays faisant partie de l'UNION POSTALE, 1 An, 8 fr. 50.

La Collection se compose actuellement de 46 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

Le Volume broché, pour PARIS: 3 fr.

— — — pour les DÉPARTEMENTS: 4 fr.

PRIMES DIVERSES OFFERTES A TOUS LES ABONNÉS

BUREAUX: place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

Le Moniteur

Valeurs à Lots

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr.

On s'abonne dans toutes les succursales des Départements, UN FRANC PAR AN et à PARIS, 17, Rue de Londres



PLUS de CHEVAUX COURONNES!!! Garantie prompt et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dardes, ardeurs, réapparition exacte du poil par le Réparateur Tricard. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Trévis, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger la Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.